

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Dinan  
Canton de Lanvallay  
Commune de LE QUIOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 1er septembre 2022 à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	<b>Présents</b> : Arnaud CARRE, CHEVALIER Lucie, HERVET Axel, QUEMENER Sonia, DIVEU, LEFORT Charles, LOGUIVY Christine, LABOUE Briec, MORIN Amandine
Présents : Votants :	<b>Absent ayant donné procuration</b> : PEPION Adeline donne procuration à QUEMENER Sonia, Erwann DIVEU donne procuration à Arnaud CARRÉ
	<b>Absent non excusé</b> : Thierry CHAPON

**Secrétaire de séance** : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30  
Il est constaté que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
- Fond de concours Dinan Agglomération
- Eclairage Public
- Enquête Publique
- Syndicat des Faluns
- Exposition permanentes de la Gare
- Communes Burlesques
- Budget Général
- Reprise du Terrain de Football
- Site internet de la commune
- Voirie
- Questions diverses

**Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal :**

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Celui-ci a été validé par l'ensemble du conseil.

## SINISTRE BATIMENT COMMUNAL – Retour de l'Assurance AXA

Monsieur le Maire présente la liste des indemnisations connues à ce jour pour les biens volés lors du sinistre de juin 2022 sur le bâtiment communal.

L'expert de l'assureur AXA a statué sur une indemnisation de 900€ pour le vol de la remorque EB-840-TQ dont une déduction de 100€ pour la franchise. Le chèque n°0255892 d'une valeur de 800€ a été réceptionné le 26 août 2022 à la mairie.

La remorque Lider a été achetée le 18 mars 2016 pour un coût HT de 1464.73€ et TTC de 1757.68€

L'expert de l'assureur AXA a statué sur une indemnisation de 3400€ pour le vol de la tondeuse autoportée 31500080039 dont une déduction de 160€ pour la franchise. Le chèque n°0255874 de 3240€ a été réceptionné le 26 août 2022 à la mairie.

La tondeuse Toro a été achetée le 18 mars 2016 pour un coût HT de 3878.38€ et TTC de 4654.06€

L'expert n'a pas encore expertisé le montant de l'indemnisation pour le reste du matériel volé. Un rendez-vous téléphonique a été fixé le 19 septembre 2022.

Mr Le Maire demande l'ouverture d'une ligne de crédit en investissement afin d'honorer ces dépenses.

## FOND DE CONCOURS DINAN AGGLOMERATION

INVESTISSEMENT 2022		
Martériels Communaux	HT	TTC
achat remorque 2022	1241.66	1490
achat tracteur 2022	4250,18	5100,22
achat débrousailluse 2022	602,78	723,33
porte bâtiment 2022	4625,04	5550,05
réparation camion 2021	1294,22	1553,06
coût souffleur :	359,25	431,1
<b>TOTAL</b>	<b>12373,13</b>	<b>14847,76</b>

= Coût réel Commune : 4621.20€ TTC

Coût réel remboursé AXA 4040€ +

Fond de concours 6186€

### **Investissement Réel 2022**

Bandes Axiales Lanval'com	2300,5	2760,6
Exposition permanente		1600
Solde Matériels Communaux		4872,02
Travaux Toilettes Écoles	1351,25	1621,5
Éclairage Tableau École	598,1	717,72
<b>COUT REEL TTC 2022</b>		<b>11571,84</b>

INVESTISSEMENT 2023		
Jeux et structure Ecole Publique	9332	11198,4
Jeux quartier des Ruettes	8790	10548
Travaux SDE + Prise Commerçants	?	?
<b>TOTAL</b>	<b>18122</b>	<b>21746,4</b>

Fond de concours Global

9061

(50% agglomération x HT versé)

DSIL Eclairage Public 30%

?

?

Dossier présenté Nov2023

Autofinancement Commune LE QUIOU	9061	12685,4
COUT REEL TTC 2023		

Le conseil municipal donne son accord à Mr Le Maire pour imputer en section investissement les afin de créer de nouvelles lignes ou imputations.

### **PROPOSITION DE NOUVEAUX HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC et FORMATION TERRAIN SDE**

Monsieur Le Maire propose de modifier les heures de l'éclairage public et propose à M. Axel HERVET de participer à une formation sur le terrain lui permettant d'obtenir la gestion de l'éclairage Public afin de diminuer les coûts liés à leurs fonctionnements.

Aurelien LEFORT, le technicien qui s'occupe de la commune pour le réglage des horloges d'éclairage pour le compte de la SDE, pourrait se déplacer sur la commune afin d'expliquer leur fonctionnement au 1<sup>er</sup> adjoint, Axel HERVET.

A cette fin, un rendez-vous sera fixé entre les deux interlocuteurs et la durée de cette formation sur le terrain dépendra du niveau technique en électricité de M. Axel HERVET. Il n'y a pas de coût inhérent à cette formation informelle.

Mr Axel HERVET aura la charge du changement des horaires de l'éclairage public suite à cette nouvelle compétence.

### **DESIGNATION DE L'ENQUÊTEUR POUR L'ALIÉNATION CHEMINS DU HAC – Ouverture de lignes de trésorerie**

Monsieur Le Maire propose, après consultation de la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la sous-préfecture de Guingamp, de missionner le Colonel de gendarmerie Francis OHLING, actuellement en retraite, et cela afin de réaliser l'enquête publique pour l'aliénation des chemins du HAC.

Il a un rendez-vous avec ce dernier le 16 septembre prochain.

Il demande au conseil municipal la parution officielle dans la presse et la création d'une ligne Budgétaire.

Il rappelle que les frais inhérents à cette enquête publique sera imputable au demandeur, M. JULIEN.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place technique de l'enquête publique.

### **Modalités de mise en œuvre du compte épargne temps, modification de l'effectif du personnel et travaux réalisés dans le bâtiment.**

Monsieur Axel HERVET présente les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps du personnel du syndicat de l'Ecole des Faluns, Jules Verne.

Il rapporte aussi les décisions sur les modifications de l'effectif de l'école publique pour 2022/2023.

Pour rappel madame QUINQUIS, la directrice de l'école, a envoyé le 26 juillet une liste de travaux à réaliser dans l'école notamment :

- Changer le sable du bac des maternelles
- Repeindre sous les fenêtres côté rue de la classe de CM2
- Retirer les barrières entourant la pelouse
- Changer les baguettes trop basses au niveau des tablettes inclinées à droite du bureau de la classe de CM2
- Changer le revêtement dans les toilettes des garçons
- Réinstaller la lumière au-dessus du tableau de la classe de CM2

Il a été réalisé la plupart des demandes avant la reprise de l'école. Excepté le revêtement des toilettes des garçons qui n'a pas été changé mais désinfecté et repeint. L'éclairage du tableau de la classe de CM2 sera installé par l'entreprise POTDEVIN pour un total de 717.72€ TTC.

Les trois portails de l'école ont quant à eux été repeint en gris anthracite.

### **VERNISSAGE ET ORGANISATION DE L'EXPOSITION PERMANENTE DE LA GARE**

Monsieur Le Maire propose d'organiser le vernissage de l'exposition permanente située sur le site de la Gare à la date du 24 septembre 2022 à 11 heures. A cette fin, Mr Le Maire propose le b.a.t des invitations réalisées par Garance FRANCOISE.

Les panneaux de l'exposition qui sont réalisés par Histoire et Patrimoine du Pays Dinard Rance Emeraude seront mis en place à partir du 19 septembre 2022 par Erwann DIVEU, Charles LEFORT et Briec LABOUE. Le coût de la réalisation de ces panneaux et des recherches associées s'élèvent à 1600€.

Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS EVENEMENT COMMUNES BURLESQUES**

Axel HERVET demande au conseil d'accepter la prise en charge des frais de représentation pour l'évènement en date des 27 et 28 août 2022 à Bourgougnague dans le Lot-et-Garonne (47).

Cette demande concerne les frais d'inscription pour un montant de 55€ ainsi que les frais de route pour l'aller et le retour, notamment les péages pour un montant de 61.10€ ainsi que les frais de carburant s'élevant à 130.05€.

Le montant total de ces frais de déplacement s'élèvent à 254.15€.

Cette prise en charge fera l'objet d'une décision modificative au chapitre 011 sur la ligne 6256 car non prévue sur le budget 2022.

Abstention : 1 - Mr Le Maire

### **DECISIONS MODIFICATIVES AU CHAPITRE 012 ET 011**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions modificatives à prendre.

Suite à l'embauche temporaire de madame PENDIC pour la formation de la secrétaire de mairie, la ligne 6218 (autre personnel extérieur) du chapitre 012 est à modifier. En effet le budget voté prévoyait un montant de 600€ notamment pour les missions Argent de Poche.

Mais l'emploi d'une personne via le centre de Gestion nous fait imputer ce compte de tous les salaires de madame PINDIC.

Les missions Argent de Poche s'élèvent à 540€, soit 90€ par participants (6).

Les missions de Claudine PENDIC de Mai à Aout 2022 s'élèvent à 3768.89€ (selon prévisions, car à ce jour seulement 2176.32€ ont été facturés par le centre de gestion).

La ligne 6218 doit pouvoir budgétiser 4308.89€ pour faire face à ses dépenses, soit ajouter 3708.89€ de prévision budgétaire sur ce compte.

Suite à l'atelier « Prise en Main du Logiciel Budget » réalisé par BERGET LEVRAULT, le compte 6184 du Chapitre 011 nécessite une décision modificative.

En effet, la ligne 6184 (versement à des Organismes de Formation) n'était pas prévue au budget 2022. Il doit être budgétisé la somme de 576€ pour faire face à cette dépense.

Le remplacement du matériel communal suite au sinistre du mois de juin 2022, sera à imputer en investissement 2022.

### **REPRISE DU TERRAIN DE FOOTBALL - EMBLEMEMENT MAISON DE L'ENFANCE**

Monsieur le Maire rapporte que suite aux échanges avec les membres de Dinan Agglomération concernés par le dossier de reprise de la compétence de la gestion du terrain de football de la commune de LE QUIOU, les parcelles concernées ont été précisées : sont concernées les parcelles 263 A14 - A15 et A16.

Le dispositif d'assainissement collectif de la Maison de l'enfance s'étend sur plusieurs parcelles dont la 263 A14 et A15. Une division serait envisageable afin de rester dans le domaine.

Mr Le Maire rapporte le compte rendu du rendez-vous entre le président du club de football de Plouasne.

### **MODIFICATION DU SITE INTERNET CONCERNANT LA LOCATION**

Mr Le Maire propose l'ajout d'une ligne "salle" sur le site internet de la commune, sur la partie "location". Cette ligne "Salle" permettrait de réserver les tables et chaises directement depuis le site afin de centraliser toutes les demandes lors des réservations d'événements communaux et privés.

Mr Le Maire propose de permettre à la secrétaire de mairie, Garance Française, de gérer en collaboration avec Axel HERVET le site internet, notamment la partie Réservation de salle et l'accès à la page d'accueil pour diffuser les informations utiles.

### **VOIRIE - TRAVAUX à prévoir**

Suite à un accident qualifié de Sérieux, au croisement de la Croix Blanche, de nouveaux panneaux et bandes signalétiques sont à prévoir. En effet le trafic est en augmentation avec les services proposés au château du Hac. Ce carrefour est dangereux.

Route de la Cour Neuve : Au croisement prévoir

- deux bandes STOP
- un retour d'axes
- deux panneaux STOP + SIGNAUX
- deux panneaux de direction pour le château du Hac avec charte graphique (logo communal)

Carrefour du HAC

- deux bandes STOP (agglomération)
- deux panneaux STOP + un pré-signal venant du chemin du Petit Frêne

Un panneau STOP à été donné par Dinan Agglomération

Rue de la Fontaine

- un panneau STOP fourni gratuitement par l'agglomération

Bourrien

- Passage de hydrocureuse réalisé par l'entreprise A2B le 08 septembre 2022
- Reprise du réseau eau pluviale puis mise en place d'un enrobé à partir du 15 septembre.

Ville Neuve

Travaux à réaliser sur 2023, remboursement de Dinan Agglomération

- Traversée de chaussée
- Changement des buses
- Aqueduc haut et bas sur la chaussée
- Curage

Chemin Rouge à la cour Neuve

- Nettoyage du fossé pour l'entrée de champ Goudé/Nogues
- Mise en place de buses 9m x 2m = 18m

La séance a été levée à 20H30

Le Maire,  
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Procuration

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Thierry CHAPON

Procuration

Absent non excusé

Charles LEFORT

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY